Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 035-213503329-20261030-2026_06_04-DE

COMMUNE DE TEILLAY
Placis de Bussy-Chardonney
35620 TEILLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt six, le 18 mai à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Teillay, sous la présidence de Mme Florence DROUIN, Maire. Date de convocation du conseil municipal : 12/05/2026.

Etaient présents : F. DROUIN, V. FECAMP, F. RIO, V. LOUAZEL, I. ROUYER, V. MUSSARD, M. LEVEQUE, M. DUCHENE, A. BRARD, S. REVAUD, V. MELLET, F. SORAIS, K BOUCHARD.
Etaient absents excusés : F. GERARD (pouvoir à F. DROUIN),
Etaient absents : S. MIGNOT

Mme Sarah REVAUD a été élue secrétaire.
Quorum réuni

N° 2026-06-04
CONVENTION GENERALE D'UTILISATION DES MISSIONS FACULTATIVES DU CDG35.

Les Centre De Gestion sont des Etablissements Publics Locaux à caractère administratif que l'on retrouve dans chaque Département créés par la Loi du 26 janvier 1984 qui fonde la Fonction Publique Territoriale, ils ont vocation à accompagner les Collectivités territoriales dans le recrutement et la gestion du personnel.

- Chaque CDG est géré par un conseil d'administration composé de représentants élus des collectivités et établissements publics affiliés.
- Chaque CDG remplit des missions obligatoires financées grâce aux cotisations des collectivités. Elles visent à mettre en œuvre la réglementation de la Fonction Publique Territoriale. Elles concernent la carrière, l'emploi et le dialogue social soit : l'organisation des concours et examens professionnels, la publicité des offres d'emploi, le secrétariat des instances médicales, la tenue des dossiers individuels, le lien avec les organismes nationaux (retraite, handicap).
- Chaque CDG peut également proposer des missions facultatives selon les opportunités et besoin du territoire. Ces missions concernent les missions de conseil et d'assistance en matière de gestion du personnel territorial (paie, conseil en recrutement, prévention, médecine professionnelle, assurance groupe, conseil en organisation, bilan de compétence).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention d'utilisation des missions facultatives du CDG35 afin de bénéficier des missions proposées,
- Autorise Mme La Maire à signer la convention d'utilisation des missions facultatives,

MAIRIE DE TEILLAY * 35 - ILLE-VILAINE * RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Florence DROUIN